

ARRETE N° 2026-47

PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE
AU SEIN DU RÉSEAU VELO ET MARCHÉ

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 permettant à Monsieur le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n°2026.03.09 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Considérant l'adhésion de la commune au Réseau Vélo et Marche, anciennement club des Villes et Territoires Cyclables, qui rassemble plus de 1500 collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable,

Considérant que le règlement intérieur du Réseau Vélo et Marche permet au Maire de désigner un représentant par arrêté,

ARRETE

Article 1 : Mme Marie-Françoise PELLEGRINO, Maire-Adjoint déléguée aux Mobilités et à la Circulation, reçoit délégation du Maire pour le représenter au sein du Réseau Vélo et Marche.

Article 2 : En cette qualité, elle reçoit tous pouvoirs pour l'exercice de cette fonction.

Article 3 : La présente désignation est valable pour la durée du mandat municipal, sauf modification en cours de mandat.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Neuilly-Plaisance, le 08 avril 2026.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

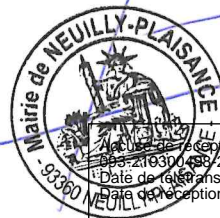
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 08 / 04 / 2026

Reception en préfecture
N° : 20260408-AR-DGS-2026047-AR
Date de réception : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026